

## Compte-rendu de réunion Comité de pilotage du PAPI Verse 25 mars 2016

<b>Emetteur</b>	Entente Oise-Aisne	<b>Date</b>	29/03/2015
<b>Opération</b>	Programme d' Actions de Prévention des Inondations de la Verse		
<b>Ordre du jour</b>	Etat d'avancement du PAPI en 2015 – Prévision de réalisation en 2016		

Nom Prénom	Organisme / Fonction	Présent	Diffusion
CORDET Jean-François	Préfet de la région Nord Pas-de-Calais Picardie	-	X
CHATEL Ghyslain	Sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne	X	X
BERTRAND Xavier	Président du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais Picardie	-	X
COURTIAL Edouard	Président du Conseil Départemental de l'Oise	-	X
COLIN Nicole	Vice-présidente chargée de l'environnement et du développement durable / CD 60	-	X
GUINIOT Michel	Conseiller départemental Canton de Noyon	-	X
JORAND Nathalie	Conseillère départementale Canton de Noyon	X	X
SEIMBILLE Gérard	Président de l'Entente Oise Aisne	-	X
De VALROGER Eric	Premier Vice-Président de l'Entente Oise-Aisne	X	X
DEGUISE Patrick	Président de la CC du Pays Noyonnais Maire de Noyon	X	X
MAHET René	Président de la CC du Pays des Sources	-	X
DELAVERNE Thibaut	Président du Pays des Sources et Vallées Maire de Guiscard	X	X
BRANLANT Jean-Pierre	Président du SIVOM Adjoint au maire de Guiscard	X	X
POETTE Jean-Luc	Président du SIAE Verse	X	X
COTTART Joël	Vice-président CCPN Eau et milieu naturel Maire de Berlancourt	X	X
BAJEUX David	Maire de Genvry	-	X
BAROS Jean-Pierre	Maire de Bussy	X	X
DELANEF Gérard	Maire de Crisolles	-	X
NANCEL Jeannot	Maire de Muirancourt	X	X
PLANCKEEL Vincent	Maire de Beaugies-sous-Bois	-	X
PLEVEL François	Maire de Beaulieu-les-Fontaines	-	X
CARON Mathieu	Adjoint au maire de Beaulieu les Fontaines	X	X
VANDERHAECHÉ Olivier	Conseiller municipal de Beaulieu les Fontaines	X	X
LEPINE Christophe	Président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie	-	X
BRUNEL Christine	DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie	X	X
POIRIE Christine	DDT Oise / Directrice SAUE	X	X
MARSEILLE Carène	DDT Oise / Service prévention des risques	X	X
FELIX Vincent	DDT Oise / SEEF PPE	X	X
POYET Patrick	Directeur du service départemental de l'Oise / ONEMA	-	X
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie	X	X
SIRON Anne	Région Nord Pas-de-Calais Picardie / Direction Environnement	X	X
MYSLINSKI Jocelyne	CD 60 / Directrice adjointe infrastructure et mobilité	X	X
LOGEREAU Cyril	CD 60 / PDTE CATER	X	X
LEBRAZIDEC James	CD 60 / PAN DER / UTD de Lassigny	-	X
PIA Franck	Responsable du programme expertise juridique et aménagement du territoire / Chambre d'agriculture de l'Oise	-	X
CARRIERE Benoit	Président du canton de Guiscard / FDSEA 60	X	X
LABARRE Eric	Président du canton de Noyon / FDSEA 60	-	X
COUVREUR Fabrice	Chargé de mission urbanisme / Chambre d'agriculture de l'Oise	X	X
DEFOSSE Thomas	Chambre d'agriculture de l'Oise	X	X
RAPENNE Fabien	Responsable technique / FDAAPPMA	-	X
GRUAU Emeline	Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	X	X
PELLET Marc	CCPN / Pôle Eau climat énergie	X	X
BAILLON Claudine	Chargée de mission eau / CCPS	-	X
ARBOGAST Daniel	Technicien SIAE Verse	X	X
THIBAUT Sophie	Association Verse 2007	X	X
JOURNEL Benoist	Association Verse 2007	X	X
BAUDUFFE Nicolas	Président d'Ingetec	X	X
JAVANSHIR Nazila	Ingetec	X	X
WESTLEY Nicolas	Collaborateur d'E. De Valroger	X	X

CLEMENT Arnaud	Stagiaire à la commune de Guiscard	X	X
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne / Directeur	X	X
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne / Directrice Appui aux territoires	X	X
RIOTTE Camille	Entente Oise-Aisne / Animatrice PAPI Verse	X	X

Le comité de pilotage s'est tenu le 25 mars 2016 à la salle de réception d'Inovia à Noyon, sous la présidence de M. de VALROGER, premier vice-président de l'Entente, et M. CHATEL, sous-préfet de Compiègne. L'ordre du jour de cette réunion était de faire un point sur l'avancement des différentes actions du PAPI. A cette occasion une décision devait être prise par le comité de pilotage concernant la modification du calendrier du projet de réouverture de la Verse dans la traversée de Guiscard.

La présentation faite en séance est annexée à ce présent compte-rendu. Les points suivants ont amené une discussion lors de la présentation :

### 1) Réouverture de la Verse dans sa traversée de Guiscard

La commune de Guiscard souhaite que les travaux de réouverture soient réalisés avant l'ouvrage de Muirancourt en raison du financement à hauteur de 80 % assuré de la part de l'Agence de l'Eau jusqu'en 2018. Après cette date, le nouveau programme de l'Agence sera établi et le futur taux de subvention est inconnu à ce jour. Pour la commune, l'engagement des travaux sur une seule année est inconcevable (budget très conséquent). Si la commune ne peut recevoir les 80 % de subvention elle ne pourra pas financer sa part des travaux. C'est pourquoi la commune a demandé à son maître d'œuvre (Ingetec) de trouver une solution qui permettrait de démarrer les travaux sans aggravation des inondations en aval. Lors du comité technique (25 février 2016) celui-ci a proposé un programme de travaux qui n'aggrave pas les inondations à l'aval de la commune. Il est rappelé que dans l'hypothèse où la réouverture serait totale, l'augmentation du débit à Noyon, pour une crue de même ampleur que celle de 2007, ne serait que de 1m<sup>3</sup>/s.

Le maire de Noyon indique que le programme de travaux, envisagé par Ingetec, qui serait réalisé avant l'ouvrage de Muirancourt lui convient.

Le maire de Guiscard a été reçu le 24 mars par le sous-préfet de Compiègne, lui annonçant que le CEREMA souhaitait une modélisation complémentaire. Le maire de Guiscard indique qu'il peut faire un avenant au marché d'Ingetec et financer une modélisation complémentaire, toutefois, le conseil municipal, par la voix du maire, fait savoir que cette demande est inconsiderée et non recevable et qu'il ne peut lui être demandé de faire une étude plus approfondie que celle réalisée en 2012 par Hydratec sur l'ensemble du bassin versant. Certaines demandes du CEREMA restent en effet à discuter, notamment sur la vérification avec la crue de 2007.

Le sous-préfet partage la préoccupation du maire et des administrés. Toutefois, concernant le souhait de la commune d'anticiper les travaux de réouverture, le CEREMA a conclu que certains points n'étaient pas assez approfondis pour prouver l'absence d'aggravation à Noyon. Il propose d'organiser une rencontre en présence du CEREMA, d'Ingetec, de l'Entente Oise-Aisne et des services de l'Etat, afin de préciser les procédures à mettre en place et d'établir un calendrier prévisionnel. Il est rappelé qu'une période de réserve sera respectée en 2017 en raison des multiples élections.

La DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie indique que la CMI (commission mixte inondation) se réunit en fin d'année (en novembre-décembre) et ce sujet peut être

inscrit à l'ordre du jour. Il faudra apporter des éléments techniques justifiant de la non-aggravation pour que le dossier soit validé.

Le passage en CMI en fin d'année n'empêche pas la commune de constituer le dossier de demande d'autorisation « Loi sur l'eau » en parallèle.

En conclusion, une réunion sera organisée en présence des services concernés. Cette réunion permettra d'organiser au mieux le calendrier et de lister les éléments techniques nécessaires pour le passage en CMI en fin d'année. Un avenant à la convention sera rédigé et sera soumis à la validation de l'ensemble des signataires du PAPI Verse. Sur le principe, l'ensemble des membres du COPIL est d'accord pour la rédaction de l'avenant, sous réserve de la faisabilité technique et administrative du projet. Aussi, l'organisation d'un nouveau comité de pilotage ne sera pas nécessaire pour valider la demande d'avenant auprès de la CMI.

## 2) **Ouvrages de régulation des crues de Muirancourt, Berlancourt et Beaugies-sous-Bois**

Pour l'ouvrage de Muirancourt, il a été choisi de racheter et démolir des bâtiments situés à proximité de la « Faisanderie ». Cette solution est beaucoup moins onéreuse que la mise en place de protections rapprochées (merlons en terre) autour des bâtiments.

Les résultats de la campagne de reconnaissances géotechniques montrent que l'ouvrage de Muirancourt est situé sur une zone tourbeuse. La tourbe présente de mauvaises caractéristiques mécaniques. Ainsi, le maître d'œuvre réfléchit actuellement à des solutions pour purger la tourbe et mettre en place des fondations qui garantiront la stabilité de l'ouvrage. Ces solutions seront soumises à l'avis de l'Irstea. Concernant les deux autres ouvrages (Berlancourt et Beaugies-sous-Bois), aucun problème technique n'a été rencontré. Toutefois, il est rappelé l'importance de leur réalisation. En effet, il faut retenir le plus en amont possible le ruissellement pour limiter les inondations à l'aval.

Il est signalé un dépassement de l'enveloppe financière des trois ouvrages à ce stade. En effet, le premier chiffrage, comportant les montants des travaux, de la maîtrise d'œuvre, des servitudes et des acquisitions des emprises des ouvrages, fait état d'un dépassement d'environ 500 000 €, ce qui n'est pas réglable sur une enveloppe de 3 650 000 € prévue initialement. Le regroupement des travaux des 3 ouvrages ne permettra pas une économie suffisamment significative. En effet, les ouvrages étant situés sur trois secteurs distincts il n'y aura pas de mutualisation possible pour les frais généraux (mise en place de chantier, ...).

Le poste essentiel étant celui du terrassement, des itérations seront menées pour voir si une diminution des hauteurs des ouvrages permet de diminuer les coûts tout en respectant l'objectif de réduction des inondations.

Proposer la modification de l'enveloppe financière en CMI (novembre 2016) s'avère compliqué. En effet, les années 2018-2019 seront une période de transition pour la nouvelle compétence Gemapi. A l'heure actuelle le financement et la gouvernance post Gemapi ne sont pas connus.

Il est également précisé qu'un retard de 20 mois par rapport à ce qui est inscrit dans l'annexe financière du PAPI a été pris au départ du PAPI Verse. En effet, le passage en CMI a eu lieu en janvier 2013, la convention n'a été signée par toutes les parties qu'en juin 2014 et l'ensemble des accords de subvention concernant les ouvrages a été reçu en octobre 2014. Si ce délai est ajouté aux dates indiquées dans l'annexe financière, le projet respecte la programmation initialement établie. Il est également précisé que le projet de réouverture de la Verse à Guiscard a démarré avant 2013 en raison de la possibilité de recourir à des fonds FEDER hors PAPI.

### 3) **Surveillance, prévision des crues et des inondations**

Il est important que la mise en place de l'alerte se fasse rapidement. Car, à défaut de la réalisation rapide des travaux importants, la population pourra être alertée en cas d'évènement majeur. Les modalités de l'alerte doivent être définies en concertation avec les communes (standard automatique d'appel, appel par la mairie, ...). L'alerte à la population (pluviomètre et établissement d'un seuil d'alerte) est un complément au panneau à message variable installé à Guiscard. En effet, le panneau permet d'afficher les prévisions (alerte Météo France, ...) tandis que le système d'alerte suite à un dépassement de seuil se basera sur la pluie qui tombe (mesurée grâce aux pluviomètres) et le temps de réponse du bassin avant que l'inondation ne survienne.

### 4) **Exposition itinérante**

Une présentation sur la thématique des crues rapides (bons réflexes à adopter, ...) est proposée car ce type de crue comporte un risque sur la vie humaine.

A l'issue du stage sur la réalisation du DICRIM/PCS de la commune de Guiscard, une information sera faite à la population. De plus, un exercice de gestion de crise sera effectué.

Des réunions publiques d'information de la population seront organisées sur « comment réagir en cas d'inondation ». Ces réunions se feront en association avec les services de secours et du SDIS sur les bonnes conduites à tenir.

### 5) **PPRi Verse**

Suite à la présentation de l'avancement du PPRi, les maires s'interrogent concernant les derniers documents qu'ils ont reçus (projet de règlement et cartographie de l'aléa). Ils ne retrouvent pas les modifications demandées sur certaines zones non inondables.

La DDT précise que les cartes envoyées sont celles des aléas (débordement et ruissellement) et sont définitives. Toutefois, les remarques des maires seront intégrées aux cartes de zonages réglementaires (carte regroupant les enjeux et les aléas qui délimitent des zones d'importances différentes pour l'application du règlement), toujours en cours de modification à l'heure actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. de VALROGER de M. CHATEL closent la séance en remerciant l'ensemble des participants.